

### Arrêté

**Fixant la composition de la commission de sélection par la voie du détachement d'agents Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) dans le corps des Assistants ingénieurs de Recherche et de Formation BAP J, Assistant-e en gestion administrative, organisé par l'Université Sorbonne Paris Nord dit USPN.**

#### **Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord dit USPN**

Vu l'article 93 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 sur le dispositif expérimental ouvrant l'accès, pour les fonctionnaires en situation de handicap, à un corps ou un cadre d'emploi de niveau supérieur ou de catégorie supérieure par voie de détachement ;

Vu le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 fixant le nombre et la répartition d'emplois offerts au titre de l'année 2023 aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès aux corps des assistants ingénieurs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commission de sélection par la voie du détachement dans le corps des assistants ingénieurs, BAP J, Assistant en gestion administrative, réservé aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi et organisé par l'Université Sorbonne Paris Nord est composée ainsi qu'il suit :

Madame Valérie MOTTIN, Responsable administrative et financière de l'Institut Galilée, Présidente, Université Sorbonne Paris Nord-Villetaneuse

Monsieur Fernando VIEIRA, Directeur des ressources humaines, Université Sorbonne Paris Nord-Villetaneuse

Madame Marine MAGOT, Responsable du Pôle accompagnement des personnels, Conseillère mobilité carrière, Responsable recrutement, Université Sorbonne Paris Nord-Villetaneuse.

Monsieur Johann MILLAN, Responsable administratif et financier de l'Institut d'études européennes, Université Paris 8, Saint Denis.

**Article 2** : Le président de l'Université Sorbonne Paris Nord (USPN), est chargé de l'exécution du présent arrêté.